



Communiqué de presse

Sympany verse de nouveau des excédents dans l'assurance de base et complémentaire

Pour la deuxième fois consécutive, Sympany versera des excédents à certains clients de l'assurance de base dans les prochains jours. Les assurés de Sympany dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne en seront les bénéficiaires cette fois-ci. Dans l'assurance complémentaire, les assurés ayant souscrit différentes assurances complémentaires d'hospitalisation profiteront du versement d'un excédent.

Bâle, le 19 juin 2017 – Des excédents sont dégagés lorsque les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs à ceux escomptés lors de la fixation des primes. Dans l'assurance de base, Sympany verse les excédents en fonction du canton, dans l'assurance complémentaire en fonction du produit d'assurance. Globalement, 67% des assurés de Sympany profiteront cette année de la participation aux excédents. La somme distribuée se monte à CHF 9,4 millions.

À l'automne 2016, Sympany fut la première et la seule assurance-maladie suisse à verser des excédents aux assurés de base, à l'époque dans les cantons d'Argovie, de Fribourg et de Schaffhouse. Au cours de l'exercice 2016, un excédent s'est formé dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, que Sympany versera aux clients de l'assurance de base domiciliés dans ces cantons, à l'été 2017. Dans les assurances complémentaires, des clients des assurances d'hospitalisation hospita générale, demi-privée, confort, privée et globale bénéficieront d'un remboursement.

Michael Willer, CEO: «Nous estimons être un partenaire d'assurance loyal pour nos clients. Si les coûts des prestations sont moins élevés que prévu au cours d'une année, nous leurs remboursons cet argent dès l'année suivante, sous la forme d'excédents. Nous sommes très heureux de pouvoir le faire pour la deuxième fois dans l'assurance de base et pour la quatrième fois consécutive dans les assurances complémentaires.»

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

Jacqueline Perregaux, porte-parole, +41 58 262 47 80, jacqueline.perregaux@sympany.ch

A propos de Sympany

Compagnie d'assurance qui met le cap sur la différence, Sympany offre une protection sur mesure et une assistance attentionnée. Sympany propose des assurances maladie et accidents pour les particuliers et les entreprises ainsi que des assurances choses et responsabilité civile. Elle a son siège principal à Bâle.

Sympany est la première assurance-maladie suisse à verser des excédents, tant dans l'assurance complémentaire que dans l'assurance de base. Des excédents sont dégagés lorsque les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs à ceux escomptés lors de la fixation des primes.

En 2016, le bénéfice s'est établi à CHF 55.7 millions. Le volume total des primes s'est établi à CHF 1'002 mio. L'entreprise emploie actuellement 489 collaborateurs qui conseillent quelque 248'000 clients privés, dont environ 184'000 assurés de base selon la LAMal. Dans le secteur affaires entreprises, Sympany gère environ 5'000 sociétés.